



Programme opérationnel Martinique du Fonds Social Européen ETAT 2014-2020

Une nouvelle politique de cohésion en réponse aux défis de la Stratégie Europe 2020

L'Union européenne s'est engagée à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'une société plus inclusive. Cet objectif est au cœur de la stratégie Europe 2020, qui vise à générer une croissance intelligente, durable et inclusive au sein de l'Union européenne, défi majeur dans le contexte économique et social actuel.

La politique de cohésion aujourd'hui redéfinie pour la programmation 2014 – 2020 doit à la fois permettre d'atteindre les objectifs de cette stratégie, et prendre en compte les recommandations faites à la France dans le cadre du Semestre européen.

Le Fonds Social Européen constitue, dans ce cadre, un des leviers stratégiques et financiers pour «améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active ».

Une nouvelle architecture de gestion du FSE

Pour la programmation 2014 – 2020, la France a fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE.

Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, **les Conseils régionaux** ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.

L'Etat est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe dont la moitié sera répartie sur le champ de l'emploi et l'autre moitié sur le champ de l'inclusion. Un accord-cadre entre l'Etat et l'ADF précise que les conseils généraux sont chefs de file des politiques d'insertion au niveau territorial.

Quatre défis à relever pour le programme opérationnel FSE ETAT

Le FSE sera mobilisé pour relever les quatre défis qui conditionnent l'engagement de la Martinique dans un processus de croissance intelligente, durable et inclusive en cohérence avec le diagnostic territorial :

1. Améliorer l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail et en particulier des jeunes pour faciliter leur accès ou retour à l'emploi ;
2. Développer l'emploi et les compétences pour faire face aux mutations économiques et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles ;
3. Lutter contre l'exclusion en favorisant l'inclusion active, l'amélioration de l'accès aux droits et aux services et l'émergence de stratégies locales
4. Lutter contre le décrochage scolaire.

Une approche stratégique renforcée et des moyens concentrés

Le programme opérationnel Etat du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Martinique s'inscrit dans le respect du principe de concentration défini par l'Union européenne, et cible 3 objectifs thématiques :

- « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre »,
- « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »
- « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie ».

Ces objectifs thématiques se déclinent en sept priorités d'investissement, dont cinq ont été retenues au titre de la concentration.

Cette volonté de concentration accrue du financement sur un nombre restreint de priorités se conjugue avec l'ambition d'une approche stratégique qui implique le passage d'une approche par dispositif et acteur à une approche par politique publique.

Cette approche stratégique doit conduire chaque autorité de gestion à mettre en œuvre un cadre logique d'intervention, associant des objectifs spécifiques qui reflètent le changement attendu par l'intervention du FSE.

Des indicateurs de réalisation et de résultat, assortis de cibles, permettent de mesurer les progrès réalisés.

Quatre axes d'intervention et des objectifs spécifiques définis en cohérence et complémentarité avec les politiques publiques nationales :

Afin de relever ces défis, la stratégie retenue pour le PO-Etat du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Martinique repose sur le choix de 4 axes stratégiques d'intervention complétés d'un axe dédié à l'assistance technique :

Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi :

Au travers de cet axe, le FSE soutient les projets qui contribuent à la personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin, via notamment, des modalités d'intervention spécifique et approches innovantes.

Il soutiendra également les projets permettant d'améliorer l'accompagnement des jeunes, en particulier, ceux qui sont le plus exposés aux risques de chômage et de faciliter leur accès à l'emploi. Certaines actions à destination des jeunes seront à mettre

en cohérence avec le programme opérationnel pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et outre-mer.

OS¹ 1.1 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus éloignés : demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, femmes, seniors et inactifs de plus de 30 ans par des :

- **Actions expérimentales et innovantes d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et des inactifs** insuffisamment pris en compte dans la pratique du droit commun...) avec pour objectifs de proposer des réponses adaptées, différenciées, réactives,
- **Actions coordonnées des acteurs du service public de l'emploi** afin de favoriser la mise en relation des demandeurs d'emplois avec les employeurs (personnalisation de l'accompagnement, formation à l'accompagnement des TPE/PME, actions de renforcement de la connaissance du monde de l'entreprise),
- **Actions d'accompagnement à la mobilité professionnelle des demandeurs d'emplois et des inactifs** dans les régions Caraïbe, Europe et à l'international,
- **Actions de consolidation de projets professionnels et de placement à l'emploi** (appropriation de techniques de recherche d'emploi, prospection intensive, valorisation des atouts et des acquis professionnels...),
- **Actions pour le recrutement pérenne des seniors,**
- **Actions d'aide à la reprise d'activité des femmes** par le développement de dispositifs collectifs de garde d'enfant,
- **Actions de soutien à l'évaluation et à l'ingénierie d'accompagnement et de formation des emplois aidés.**

Les porteurs de projets visés par ces actions sont : Organismes Paritaires Collecteurs agréés (OPCA), Organismes de Formation, Pôle emploi, URASS, AGEFIPH, Chambres consulaires, LADOM, DIECCTE, Associations, Entreprises, Organisations professionnelles, EPCI, Maison de l'emploi,

Les publics visés par ces actions sont : les inactifs les moins qualifiés, les chômeurs de longue durée, et parmi ces catégories, les femmes, les seniors et les jeunes de moins de 26 ans sont prioritaires.

Résultats attendus 1.1 :

- Augmentation du nombre de bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé

OS² 1.2 : Augmenter le nombre de jeunes NEETS accompagnés en ciblant les jeunes n'ayant pas bénéficié de solutions positives depuis 2 ans et les jeunes de 24 ans à 30 ans sans diplôme par des :

1) Actions d'accompagnement à l'insertion des jeunes :

- **Actions innovantes de repérage des NEETs inactifs** proposant une orientation soit vers des actions de droit commun soit vers des actions personnalisées ;

¹ Objectif spécifique

² Objectif spécifique

- **Actions expérimentales et innovantes de personnalisation et de renforcement de l'accompagnement des jeunes** : développement des dispositifs passerelles pour favoriser l'entrée dans le milieu professionnel (acquisition des savoirs être dans l'entreprise, connaissance de l'entreprise et des métiers, apprentissage des savoirs de base), actions de suivi dans la formation ou l'emploi (ex parrainage des jeunes).... ;
- **Actions et dispositifs de deuxième chance, de pré qualification et de qualification** (type RSMA, E2C) ;
- **Aides visant à favoriser la mobilité géographique** (régionale, nationale, européenne ou internationale)
- **Actions innovantes d'échanges de savoirs, de pratiques et de compétences à l'international** (chantiers de coopération internationale, VIE)

2) Actions d'aide à la structuration de l'accompagnement

- **Actions d'ingénierie de parcours innovants de formations adaptées au tissu économique local** pour les jeunes en emplois aidés ;
- **Actions de professionnalisation des acteurs de l'insertion des jeunes** : personnalisation de l'accompagnement, formation à l'accompagnement des TPE

3) Dispositifs spécifiques pour les jeunes de 26 à 30 ans

- **Expérimentation de l'extension aux jeunes de 26 – 30 ans des dispositifs Etat d'accompagnement vers et dans l'emploi** (CIVIS renforcé,...)
- ...

Les porteurs de projets visés par ces actions sont : Missions locales, LADOM, Cap emploi, Organismes de formation, Associations, Structures de prévention spécialisée, Collectivités, RSMA, DIECCTE, Syndicats professionnels, ...

Les publics visés par ces actions sont : Jeunes inactifs, Jeunes suivis par les missions locales pour lesquels il n'y a pas de solutions positives depuis plus de 2 ans, Jeunes de 24 à 30 ans sans diplômes.

Résultats attendus 1.2 :

- Augmenter le nombre de jeunes accompagnés via un accompagnement personnalisé et donc à travers des services et prestations adaptés à leur situation.
- Concentrer les efforts sur ceux qui en ont le plus besoin.

Axe 2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi :

Pour faire face aux mutations économiques et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs les plus fragilisés, le FSE soutient le développement de l'emploi et des compétences au travers d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations, le dialogue social et territorial ainsi que toute démarche permettant la sécurisation des trajectoires.

OS³ 2.1 : Accroître la fréquentation des programmes de formation et la participation aux actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences par des :

- **Actions de sensibilisation, de promotion, de formation et de soutien au dialogue social et à l'amélioration des conditions de travail** notamment la formation des partenaires sociaux sur l'application du droit et à la négociation collective ;
- **Etudes et expérimentations sur les relations et les conditions du travail**
- **Actions innovantes de structuration des entreprises, secteurs, filières** (diagnostics concertés, groupements d'entreprises, groupement d'employeurs, démarches de GPEC individuelle, collective, territoriale ou intergénérationnelle...)
- **Actions d'accompagnement des responsables des TPE-PME** (renforcement de la capacité managériale, appui conseil pour les actions innovantes de mutualisation, financement de l'accompagnement via les réseaux d'entreprises...)

Résultats attendus OS 2.1 :

- Améliorer la prise en compte par l'ensemble des acteurs des enjeux relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Améliorer le dialogue social et les conditions de travail des salariés.

OS⁴ 2.2 : Accroître la fréquentation des programmes de formation des salariés qui en bénéficient le moins : salariés des TPE-PME, les moins qualifiés, les femmes et les seniors par des :

- **Actions individuelles et collectives de formation à la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés**
- **Actions individuelles et collectives de formation certifiante et qualifiante des salariés les plus fragilisés** en lien avec les besoins du tissu économique local
- **Etudes portant sur la meilleure définition des besoins en formation**
- **Actions concourant au développement de la validation des acquis de l'expérience,**
- ...

Résultats attendus OS 2.2:

Améliorer l'accès à la formation des salariés des TPE-PME, notamment des salariés les moins qualifiés, des salariés de plus de 54 ans, des femmes, des travailleurs handicapés, des salariés en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim...).

Les porteurs de projets visés par les actions des OS 2.1 et 2.2 sont : OPCA, Organismes de formation, ARACT, Associations, Chambres Consulaires, CRESS, Entreprises, particulièrement les TPE/PME, Groupements et réseaux d'entreprise, Organisations professionnelles, ...

³ Objectif spécifique

⁴ Objectif spécifique

Les publics visés par les actions des OS 2.1 et 2.2 sont : Employeurs particulièrement les TPE/PME, Salariés, Partenaires sociaux

Axe 3 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté :

En accord avec le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le FSE interviendra pour renforcer l'inclusion active et pour lutter contre la précarité et le risque d'exclusion. Il contribuera notamment aux projets permettant d'améliorer la gouvernance, de coordonner l'action des acteurs de l'insertion et d'accroître la lisibilité et l'efficacité de l'offre d'insertion. L'accompagnement vers le retour à un emploi durable, facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté, sera soutenu au travers des parcours intégrés et renforcés. Ces parcours, qui impliquent une pluralité d'acteurs, intègrent toutes les étapes permettant de lever l'ensemble des freins à l'emploi (compétences, savoirs de base, sociaux, mobilité...).

OS⁵ 3.1 : Augmenter le nombre de personnes très éloignées de l'emploi bénéficiant d'un parcours d'insertion par des :

- **Actions de repérage des situations de pauvreté et de précarité ;**
- **Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever** dans une approche globale de la personne par :
 - **la mise en place d'un accompagnement renforcé** : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit par exemple, via un référent unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global.
 - **la mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours** visant notamment à :
 - caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;
 - lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base, d'aide à la mobilité, de garde d'enfants..., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi ;
 - lever les freins professionnels à l'emploi : formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours, lorsque les dispositifs principaux de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ; mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...) et travail dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique ;
- **Actions d'amélioration de l'ingénierie de parcours** dont notamment :
 - **l'élaboration d'outils d'ingénierie des parcours et de méthodes** en matière d'orientation des publics, de partage de diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours, d'articulation entre accompagnement social et professionnel ;

⁵ Objectif spécifique

- *le suivi, le bilan et l'évaluation des parcours ;*
- *la capitalisation et la valorisation d'expériences et d'expérimentations réussies*
- **Actions de remobilisation et de redynamisation sociales et professionnelles** en faveur des femmes, chefs de familles monoparentales, s'inscrivant dans un parcours vers l'emploi, par :
 - *le renforcement de l'accompagnement social et médico-social* des femmes, chefs de familles monoparentales ;
 - *le renforcement des possibilités d'insertion sociale et professionnelle* des femmes, chefs de familles monoparentales, par le financement de dispositifs d'accès aux biens essentiels (mobilité, accompagnement dans la recherche de logement, garde d'enfants, ...), à la gestion de la vie familiale, à l'éducation budgétaire et alimentaire, dans le cadre d'un parcours vers l'emploi.
 - *l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises* (accompagnement dans le cadre d'un parcours abrité) dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social ;
- **Actions de formation et de professionnalisation des conseillers et des acteurs de l'insertion ;**
- **Actions d'amélioration de l'offre** dont notamment :
 - *la promotion de l'offre d'insertion* par le développement des clauses sociales dans la commande publique ;
 - *l'identification des potentialités de création d'emploi et le développement de l'offre d'insertion dans les secteurs porteurs pré-identifiés* (services à la personne, métiers de la mer, silver économie...);
 - *les démarches de médiation vers l'emploi* visant à rapprocher les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié notamment pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre des contrats aidés.

Résultats attendus OS 3.1 :

- Accroissement du nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre d'un parcours d'insertion ;
- Accroissement du taux d'emploi des personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours d'insertion

Les porteurs de projets visés par ces actions sont : Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier : les départements, les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi, les maisons de l'emploi, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l'emploi... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés.

Les publics visés par ces actions sont :

- Bénéficiaires du RSA ;
- Personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap... . Les personnes bénéficiaires de minima sociaux présentent généralement ces caractéristiques cumulées mais d'autres catégories de personnes en situation ou menacées de pauvreté sont également visées, dès lors qu'elles cumulent des freins professionnels et sociaux d'accès à l'emploi ;
- Femmes et notamment mères de familles monoparentales présentant aussi ces caractéristiques, isolées ou précarisées ;
- Jeunes très désocialisés cumulant des handicaps sociaux, éducatifs et comportementaux.

OS⁶ 3.2 : Accroître le nombre de projets d'animation et de coordination de l'offre d'insertion par des :

- **Actions d'animation et d'information afin de promouvoir l'insertion**
- **Appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux d'insertion et d'autres cadres d'action ou de coordination** afin notamment d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion ;
- **Réalisation de diagnostics, d'études, d'outils**, permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion ;
- **Mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre d'offres de services adaptés pour la levée des freins à l'emploi et pour la création d'emplois**, dont notamment :
 - **la création, développement expérimentations d'outils de coordination** notamment s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (plates-formes interopérables) ;
 - **le développement de l'expérimentation de nouvelles pratiques partenariales** de collaboration avec les employeurs, les partenaires sociaux, les représentants des branches d'activité et les acteurs de la GPECT dans la définition des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'inclusion
 - **l'appui à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire.**

Résultats attendus OS 3.2 :

- Augmenter le nombre de partenaires impliqués dans l'animation et la coordination de l'offre d'insertion par des cadres d'action ou des accords territoriaux
- Créer les conditions d'une animation renforcée de l'offre d'insertion
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion

⁶ Objectif spécifique

Les porteurs de projets visés par ces actions sont : Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier : les Départements, les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi, les maisons de l'emploi, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l'emploi... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés.

Les publics visés par ces actions sont :

- Bénéficiaires du RSA
- Personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap... . Les personnes bénéficiaires de minima sociaux présentent généralement ces caractéristiques cumulées mais d'autres catégories de personnes en situation ou menacées de pauvreté sont également visées, dès lors qu'elles cumulent des freins professionnels et sociaux d'accès à l'emploi.
- Femmes et notamment mères de familles monoparentales présentant aussi ces caractéristiques, isolées ou précarisées.
- Jeunes très désocialisés cumulant des handicaps sociaux, éducatifs et comportementaux.

OS7 3.3 : Accroître les compétences et la professionnalisation des métiers des services sociaux, de santé et à la personne afin d'en améliorer l'efficacité par des :

- **Bilans de compétences des personnels** des métiers des services sociaux, de santé et à la personne ;
- **Actions de formation, de professionnalisation ou de qualifications des personnels du secteur social** (*y compris médico-sociaux, assistants familiaux, ...*) afin d'améliorer l'accès aux droits et aux services sociaux ;
- **Actions de formation, de professionnalisation ou de qualifications** des éducateurs spécialisés et des personnels travaillant dans les structures chargées de d'accueil préscolaire, extrascolaire et de garderie ;
- **Actions de formation, de professionnalisation, de qualifications ou de validation des acquis des personnels** du secteur des services de santé et à la personne (*y compris aidants familiaux, ...*) ;
- **Participation et/ou réalisation de séminaires, de colloques, ..., diagnostics, d'études et de guides de bonnes pratiques** liées aux problématiques du non-recours et aux difficultés d'accès aux droits et aux services sociaux afin notamment d'identifier les besoins en compétences et de formation ;
- **Mise en réseau des professionnels afin de délivrer un service efficace et de haute qualité** répondant de manière globale aux problématiques d'accès aux services à la personne, par :

⁷ Objectif spécifique

- **la mise en place de plates-formes unifiées d'informations et d'orientations** facilitant l'accès en ligne à des services de base ;
 - **l'élaboration commune d'outils ou de méthodes de travail** (dossier social unique, accompagnement social par pôle, service mobile, ...) visant à faciliter la vie des usagers et les démarches des bénéficiaires et renforçant l'efficacité des professionnels ;
 - **la mise en œuvre d'outils et de moyens de communication, de commande et ou d'achats de services;**
- **Mise en réseau et structuration du secteur des services à la personne en filières** afin d'améliorer la proximité et la qualité du service rendu ;
 - **Constructions de réponses nouvelles accompagnant les évolutions de l'intervention sociale et économique.**

Résultats attendus OS 3.3 :

- Développer les compétences et la professionnalisation et la capacité d'action des personnels des services sociaux, de santé et à la personne,
- Améliorer l'accès aux droits et aux services pour les personnes vulnérables

Les porteurs de projets visés par ces actions sont : Conseil Général, CGSS, CAF, mairies, associations, structures de formation, entreprises, ... ou organismes et structures du domaine de l'action sociale, de la santé et des services à la personne.

Les publics visés par ces actions sont : personnels sociaux, médico-sociaux et administratifs travaillant dans les services sociaux et médico-sociaux ; personnels en poste ou recrutés ; professionnels en activité dans ces secteurs mais sans qualification ; futurs professionnels dont demandeurs d'emploi, ...

OS⁸ 3.5 : Accroître la capacité d'insertion des populations défavorisées présentes sur les territoires infra départementaux par la mise en œuvre de stratégies de développement local menée par les acteurs locaux par :

- **L'assistance préparatoire et notamment le soutien à la préparation, la mise en place et l'animation des stratégies locales** (diagnostics, enquêtes, études, outils de communication,...) ;
- **L'appui à l'émergence et au montage de projets ;**
- **La mise en œuvre de projets d'insertion** élaborés dans le cadre des stratégies locales de développement ;
- **L'accompagnement et le suivi renforcés des bénéficiaires** dans le cadre des stratégies locales de développement ;
- **L'aide au fonctionnement, à l'acquisition de compétences et à l'animation des GAL.**

⁸ Objectif spécifique

Résultats attendus OS 3.5 :

- Augmentation du nombre de projets locaux d'insertion menés par des acteurs locaux dans le cadre de stratégies de développement local,
- Amélioration des capacités d'insertion socioprofessionnelle des personnes défavorisées par des approches territoriales.

Les porteurs de projets visés par ces actions sont : Structures organisées en Groupes d'Action Locale (GAL), tel que définis par l'article 32 du règlement UE n° 1303/2013.

Les publics visés par ces actions sont : Tous types de publics éloignés de l'emploi dans le périmètre géographique couvert par le territoire des GALs, dont notamment les bénéficiaires du RSA.

Axe 4 : Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous :

Le FSE soutiendra les actions de prévention du décrochage scolaire ainsi que celles relatives à la coordination des acteurs sur les dispositifs de lutte contre le décrochage.

OS⁹ 4.1 : Diminuer le nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire par des :

- **Dispositifs visant à réduire l'échec et le décrochage scolaires** (classes relais, internat relais, dispositif PARLER, Groupe de prévention de décrochage scolaire et réseau FoQuale)
- **Actions visant le développement de compétences et l'insertion des jeunes décrocheurs par et dans le numérique**
- **Accompagnements individualisés pour la re-scolarisation, la resocialisation, la remobilisation des savoirs de base...**
- **Actions de coordination visant au suivi des décrocheurs vers la remobilisation des savoirs de base et l'insertion professionnelle**

Résultats attendus OS 4.1 :

- Diminuer le nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire

Les porteurs de projets visés par ces actions sont : Education nationale, Associations, Collectivités, Etablissements publics, ...

Les publics visés par ces actions sont :

- Actions préventives : enfants de 6ème rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement
- Actions curatives : jeunes décrocheurs sortis du système scolaire sans la qualification préparée

⁹ Objectif spécifique

A ces quatre axes stratégiques s'ajoute un quatrième axe d'assistance technique dont la finalité est de donner les moyens aux gestionnaires de mettre en œuvre le programme au plus près des bénéficiaires et de communiquer sur les opportunités de financement et les réalisations, afin de faire émerger de nouvelles initiatives pour l'emploi et l'inclusion.

L'enveloppe financière

Le programme opérationnel FSE Etat représente 124,7 millions d'euros.

La répartition par axe et le taux d'intervention de chaque axe sont présentés dans le tableau suivant :

Axes	Fonds social européen	Contreparties publiques et privées	Montant total prévisionnel	Taux d'intervention	Part de l'axe au sein du PO
Axe 1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	37 000 000	12 333 333	49 333 333	75,00%	29,67%
Axe 2 - Anticiper et accompagner les mutations économiques	17 356 000	5 785 333	23 141 333	75,00%	13,92%
Axe 3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	59 856 000	18 697 098	78 553 098	76,20%	48,00%
Axe 4 - Lutter contre l'abandon scolaire	5 500 000	1 833 333	7 333 333	75,00%	4,41%
Axe 5 - Assistance technique	4 988 000	880 235	5 868 235	85,00%	4,00%
TOTAL	124 700 000	39 529 332	164 229 332	75,93%	100,00%

Modalités de gestion 2014-2020

La demande de concours est obligatoirement à compléter et à déposer sur le site Ma Démarche FSE.

https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html

Les demandes de concours relevant des axes 1, 2 et 4 seront instruites par le Groupement d'intérêt public « Martinique Europe Performance » dans le cadre d'une délégation de tâches.

Les demandes de concours relevant de l'axe 3 seront instruites par le Conseil Général dans le cadre de sa subvention globale Inclusion.

Les informations relatives au programme opérationnel FSE Etat et à sa mise en œuvre sont disponibles sur les sites :

<http://europe-martinique.com/>
<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr>

☞ **Pour en savoir plus**, consulter le manuel porteur de projet – demande de subvention

Obligations de publicité européenne

En bénéficiant d'une aide européenne, le bénéficiaire s'engage à informer le public de l'existence d'une contribution européenne à son projet.

☞ **Pour en savoir plus et connaître les nouveautés 2014**, consulter les obligations de publicité et d'information 2014-2020.

Simplifier la mise en œuvre

Afin de réduire la charge administrative pesant sur les organismes bénéficiaires de crédits FSE, une série de mesures ont été prises afin de généraliser les systèmes de coûts forfaitaires et de systématiser la dématérialisation à l'ensemble des démarches liées à la gestion de ce fonds. **Des principes horizontaux devront être respectés dans la conduite des projets et du programme** afin de contribuer aux objectifs de la stratégie UE 2020, à savoir le Développement durable, l'Égalité des chances et la non-discrimination, et l'Égalité entre les hommes et les femmes. Ce choix opère un recentrage sur un nombre de priorités réduites par rapport à la période précédente (trois contre sept) afin d'en faciliter l'appropriation, la concrétisation et la mesure par les bénéficiaires.

En raison de la nouvelle architecture de gestion du FSE, **des lignes de partage** ont été définies régionalement entre le PO FSE ETAT et le PO FEDER-FSE régional. Elles concernent notamment les actions en faveur des jeunes.

La sélection des opérations par l'autorité de gestion sera guidée par des principes directeurs : la simplicité de mise en œuvre des projets et la valeur ajoutée apportée par le FSE au regard des dispositifs existants (un des principes fondamentaux des Fonds Structuraux étant la complémentarité et non la substitution). Pour chaque priorité d'investissement au sein des objectifs thématiques sont définis des principes spécifiques dont l'objectif est la sélection optimale d'opérations les plus en phase avec les buts recherchés.

Mesurer la performance et les progrès accomplis

La période de programmation 2014-2020 est marquée par un changement important dans le processus de l'évaluation de la mise en œuvre. La Commission insiste en effet sur la nécessité de **mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE**. Le programme opérationnel est construit à partir d'un cadre logique d'intervention, qui identifie les défis et besoins auxquels on doit répondre avec le FSE, et le changement attendu.

Le cadre logique d'intervention est construit à partir des objectifs thématiques et des priorités d'investissements qui y sont associés. A chaque priorité d'investissement doit correspondre un objectif spécifique. Il doit formuler le changement attendu via les actions qui seront mises en œuvre au sein de la priorité d'investissement ; il formalise l'objectif politique sous-jacent au choix de l'intervention. A chaque objectif spécifique est associé un ou plusieurs indicateurs, de réalisation et de résultats, qui permettent de mesurer les progrès réalisés. Des objectifs bien définis, mesurés par un ensemble d'indicateurs et assortis de cibles appropriées sont donc les éléments clés du système basé sur la performance, attendu par la Commission européenne.

L'ensemble s'intègre dans un cadre de performance pour lequel chaque autorité de gestion s'engage sur des réalisations, dont l'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'une réserve de performance ou le risque de suspension des remboursements, à l'occasion d'une revue de performance. Cette contrainte, qui apparaît dans la programmation 2014-2020, renforce la nécessité, pour les autorités de gestion, de démontrer l'efficacité de l'intervention du FSE.

La performance est examinée chaque année, de 2016 à 2023, lors de la réunion entre les services de la Commission et l'Etat membre. C'est **sur la base des résultats atteints en 2018 et communiqués dans le RAE 2019**, que l'octroi de la réserve de performance sera rendu possible. La réserve de performance (6% de l'enveloppe nationale globale en moyenne) est liée à l'atteinte des cibles associées aux indicateurs de réalisation.

Le programme fera enfin également l'objet d'évaluations d'impact, qui permettront de mesurer l'effet net de l'intervention du FSE. Dans sa mise en œuvre comme dans les projets qui seront soutenus, le FSE se veut un levier de transformation des politiques publiques actives de l'emploi, facteur d'innovation et de changement.

Suivi des participants aux actions cofinancées par le FSE

Un certain nombre de changements sont à retenir pour la programmation 2014-2020:

- Les informations à collecter sont relatives à **chaque participant** ;
- La saisie est **obligatoire**. A défaut, en cas d'insuffisance grave de la qualité et de la fiabilité du système de suivi, la Commission européenne peut suspendre les paiements de l'Etat membre ;
- Le suivi des participants est partie intégrante de la vie du dossier ; c'est un élément de la piste d'audit. Toutefois, **l'éligibilité des participants aux financements européens est déconnectée du système de suivi** ;
- Les données de base recueillies servent au calcul des indicateurs de réalisation et de résultat ;
- Le règlement du FSE prévoit des **indicateurs communs** à l'ensemble des Etats membres, ainsi que des **indicateurs spécifiques** à chaque programme opérationnel correspondant aux objectifs spécifiques au sein de chaque priorité d'investissement ;
- Les informations à collecter sont saisies **au fil de l'eau** et restituées à chaque Comité de suivi ;
- Les indicateurs du cadre de performance sont assortis de cibles qu'il faut atteindre pour obtenir la réserve de performance, et qui peuvent donner lieu à des sanctions financières si elles ne sont pas atteintes.

La répartition des tâches évolue également :

- Dans ce nouveau système entièrement dématérialisé, **les bénéficiaires ont la responsabilité de la saisie** ;
- Cependant, les gestionnaires demeurent responsables en dernier ressort du pilotage du dispositif de suivi des participants et contrôlent les informations fournies par les bénéficiaires ;
- un effort considérable en matière de **qualité et de cohérence des saisies** doit être entrepris, ce point pouvant être soulevé à l'occasion du contrôle de service fait et sujet à vérification des auditeurs ;
- Les informations sont capitalisées pour rendre compte au niveau de chaque organisme gestionnaire et au niveau régional ;

- Des dispositifs spécifiques de collecte d'informations seront mis en place (indicateurs de suivi à 6 mois et évaluations d'impact) et pourront mobiliser les bénéficiaires et les organismes gestionnaires, le cas échéant ;
- La qualité de la saisie des informations tout au long de la chaîne induira la qualité du compte rendu au Comité de suivi et à la Commission européenne et est donc une exigence renforcée.

Indicateurs

Les indicateurs sont les **principaux outils du suivi, du pilotage et de la performance du programme**. Ils permettent d'observer la mise en œuvre du programme grâce à la production en continu de données quantitatives, et leur analyse lors des Comité de suivi, notamment.

Le suivi des indicateurs permet de vérifier que la mise en œuvre est conforme aux cibles fixées au début de la programmation : c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de rentrer les données dans le système tout au long de l'année.

Il existe trois types d'indicateurs : indicateurs **financiers**, indicateurs de **réalisation**, indicateurs de **résultat** (Articles 27(4) et 96(2) du règlement général).

- **Les indicateurs financiers** sont liés aux dépenses allouées au niveau de la priorité d'investissement (PI).
- **Les indicateurs de réalisation** sont liés à l'opération cofinancée :
 - par réalisation, on entend ce qui est directement mobilisé par la mise en œuvre d'une opération, mesuré en unités physiques ou monétaires ;
 - ils sont mesurés au niveau des participants ou des entités ;
 - et fixés au niveau de la PI ou de l'Objectif Spécifique ;
- **Les indicateurs de résultat** mesurent les effets attendus sur les participants ou les entités dans une opération :
 - liés aux objectifs spécifiques définis pour chaque PI ;
 - ils mesurent le changement de situation des entités ou des participants (ex. l'accès à l'emploi) ;

Il peut s'agir :

- ✓ **d'indicateurs de résultat immédiats** : la situation du participant à la sortie de l'action (c'est-à-dire dans les 4 semaines qui suivent la date de sortie) ou quand une entité achève son intervention dans l'opération cofinancée. La date de sortie du participant ou de l'entité ne coïncide pas nécessairement avec la fin de la mise en œuvre complète de l'opération (soit que d'autres participants sont appelés à sortir ultérieurement, soit que l'intervention se prolonge au-delà de la durée du soutien financier des fonds européens) ;
- ✓ **d'indicateurs de résultat à « long terme »** (6 mois après l'issue de l'action) : la situation 6 mois après la date de sortie. Ces indicateurs sont renseignés sur échantillons, selon des modalités prises en charge directement par la DGEFP.

 **Pour en savoir plus et connaître les nouveautés 2014**, consulter le guide de suivi des participants 2014-2020 et le manuel porteur de projet suivi des participants.

Indicateurs de résultat communs du PO FSE Martinique Etat

Axe	OT	PI	OS	Identificateurs	Indicateurs	unités de mesure	Valeurs de référence	Unités de mesure pour les valeurs de référence et cible	Valeurs cible 2023	Sources de données	Fréquences de communication de l'information
1	8	8.1	1.1	1.1.1	Participants engagés dans la recherche d'un emploi ou exerçant un emploi y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants	1 000	Nombre	10 000	Pôle Emploi / DIECCTE	Annuelle
				1.1.2	Nombre de bénéficiaires de prestations innovantes d'accès et de retour à l'emploi	Participants	200	Nombre	2 000	Pôle Emploi / DIECCTE	Annuelle
		8.2	1.2	1.2.1	Nombre de jeunes NEET suivant des études ou une formation au terme de leur participation	Participants	300	Nombre	2 400	Autorité de gestion	Annuelle
2	8	8.5	2.1	2.1	Nombre de participants bénéficiaires d'actions, d'anticipations et de gestion des mutations	Participants	1 000	Nombre	9 000	Autorité de gestion	Annuelle
			2.2	2.2	Nombre de participants obtenant une qualification ou suivant des études ou une formation au terme de leur participation	Participants	300	Nombre	3 500	Autorité de gestion	Annuelle
3	9	9.1	3.1	CR05	Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Nombre	0	Nombre	2 710	organismes bénéficiaires	Annuelle
			3.2	3.1.1	Nombre de partenaires impliqués dans les projets d'animation et de coordination de l'offre d'insertion	Nombre	5	Nombre	8	Conseil général	Annuelle
		9.4	3.3	3.2.1	Nombre de participants ayant achevé une formation de développement de ses compétences	Participants	149	Nombre	2 108	Conseil général	Annuelle
		9.6	3.5	3.3.1	Nombre de projets d'insertion portés par les acteurs locaux	Nombre	0	Nombre	3	Conseil général	Annuelle
4	10	10.1	4.1	4.1.1	Taux annuel de jeunes (15-24 ans) sortant du système éducatif sans la qualification préparée	%	5	Proportion	3	Rectorat	Annuelle
				4.1.2	Taux d'élève en situation de décrochage scolaire	%	17	Proportion	10	Rectorat	Annuelle

Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du PO FSE Martinique Etat

Axe	OT	PI	OS	Identificateurs	Indicateurs	Unités de mesure	Valeurs cible 2023	Sources de données	Fréquences de communication de l'information
1	8	8.1	1.1	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	14 000	Autorité de gestion	Annuelle
				1.1.3	Nombre de personnes relevant des publics prioritaires accompagnés	Participants	7 000	Autorité de gestion	Annuelle
				1.1.4	Nombre de participants orientés vers une mobilité professionnelle caribéenne, internationale ou européenne	Participants	500	Autorité de gestion	Annuelle
		8.2	1.2	1.2.2	Nombre de participants de moins de 30 ans (IS)	Participants	14 000	Autorité de gestion	Annuelle
				1.2.3	Nombre d'acteurs de l'insertion des jeunes NEETS ayant participé à une formation qualifiante	Participants	400	Autorité de gestion	Annuelle
2	8	8.5	2.1	CO05	Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Nombre	2000	Autorité de gestion	Annuelle
			2.1	2.1.1	Nombre d'entreprises participant à des actions d'amélioration des conditions de travail et de GPEC	Entreprises	300	Autorité de gestion	Annuelle
			2.1	2.1.2	Nombre de participants salariés dans une TPE n'ayant pas eu de formation depuis au moins deux ans	Participants	1700	Autorité de gestion	Annuelle
3	9	9.1	3.1	3.1.2	Nombre de participants engagés dans un parcours d'insertion	Participants	6774	Organismes bénéficiaires / Conseil général	Annuelle
			3.2	3.1.3	Nombre de projets d'animation et de coordination mis en œuvre	Nombre	28	Conseil général	Annuelle
		9.4	3.3	3.2.2	Nombre de participants à une action de formation professionnalisante, certifiante ou qualifiante	Nombre	3011	Conseil général	Annuelle
		9.6	3.5	3.3.2	Nombre de participants aux projets d'insertion porté par les acteurs locaux	Nombre	834	Conseil général	Annuelle
4	10	10.1	4.1	4.1.3	Nombre d'élèves en difficultés accompagnés en 6 ^{ème}	Nombre	1731	Conseil général	Annuelle
5			5.1	5.1.1	Nombre de dossiers instruits	Nombre	350	Autorité de gestion	
				5.1.2	nombre d'opérations de communication	Nombre	21	Autorité de gestion	

Cadre de performance

Le cadre de performance formalise la démarche de pilotage par les résultats et la recherche de l'efficacité, souhaitées pour cette nouvelle période de programmation. Ainsi, pour chaque axe prioritaire, les cibles associées aux indicateurs de réalisation qui seront atteintes donneront lieu à l'octroi d'une réserve de performance.

A l'inverse, la non atteinte de ces cibles entraînera la suspension des paiements au niveau de l'axe.

Le cadre de performance contient, pour chaque axe prioritaire, des indicateurs de réalisation et un indicateur financier ; avec pour chacun des indicateurs, une valeur intermédiaire pour 2018 et une valeur cible finale pour 2023.

La réserve de performance est un pourcentage de la dotation d'un axe prioritaire qui est mis en réserve. La réserve de performance sera allouée définitivement uniquement aux axes qui auront atteint les cibles intermédiaires du cadre de performance au 31 décembre 2018.

La réserve de performance représente 6% des crédits de la maquette, ventilés par axe et par catégorie de région.

Cadre de performance du PO FSE Martinique Etat

Axe	OT	PI	OS	Identificateurs	Types d'indicateur	Indicateurs ou étapes clé de mise en œuvre	Unités de mesure	Valeurs intermédiaires 2018	Valeurs cible 2023	Sources des données
1	8	8.1	1.1	CO01	Réalisation	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 915	14 000	Autorité de gestion
		8.2	1.2	1.2.4	Financier	Indicateur financier	€	7 696 000	37 000 000	Autorité de gestion
2	8	8.5	2.1	CO05	Réalisation	Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Nombre	416	2 000	Autorité de gestion
			2.1	2.1.3	Financier	Indicateur financier	€	3 610 048	17 356	Autorité de gestion
3	9			3.1.2	Réalisation	Nombre de participants engagés dans un parcours d'insertion	Participants	1 407	6 774	Conseil général
				3.3.3	Financier	Financier	€	12 429 836	59 856 000	Conseil général
4	10	10.1	4.1	4.14	Réalisation	Nombre de décrocheurs participant à des actions de formation, d'insertion ou d'accès à l'emploi	Nombre	520	2 500	Autorité de gestion
				4.15	Financier	Financier	€	1 144 000	5 500 000	Autorité de gestion

Maquette financière du PO FSE Martinique ETAT

Axes	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique	Coût total	FSE	Taux FSE
Axe 1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	OT 8 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	PI 8.1 - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives	OS 1.1 - Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus éloignés : demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, femmes, seniors et inactifs de plus de 30 ans	26 666 666,67	20 000 000,00	75,00%
		PI 8.2 - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes	OS 1.2 - Augmenter le nombre de jeunes NEETS accompagnés en ciblant les jeunes n'ayant pas bénéficié de solutions positives depuis 2 ans et les jeunes de 24 ans à 30 ans sans diplôme	22 666 666,67	17 000 000,00	75,00%
Axe 2 - Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi	OT 8 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	PI 8.5 - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	OS 2.1 - Accroître la fréquentation des programmes de formation et la participation aux actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences	9 808 000,00	7 356 000,00	75,00%
			OS 2.2 - Accroître la fréquentation des programmes de formation des salariés qui en bénéficient le moins : salariés des TPE-PME, les moins qualifiés, les femmes et les seniors.	13 333 333,33	10 000 000,00	75,00%
Axe 3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	OT 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	PI 9.1 - l'inclusion active	OS 3.1 - Augmenter le nombre de personnes très éloignées de l'emploi bénéficiant d'un parcours d'insertion	58 008 000,00	43 506 000,00	75,00%
			OS 3.2 - Accroître le nombre de projets d'animation et de coordination de l'offre d'insertion	4 466 666,67	3 350 000,00	75,00%
		PI 9.4 - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité,	OS 3.3 - Accroître les compétences et la professionnalisation des métiers des services sociaux, de santé et à la personne afin d'en améliorer l'efficacité	6 666 666,67	5 000 000,00	75,00%
		PI 9.6 - des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	OS 3.5 - Accroître la capacité d'insertion des populations défavorisées présentes sur les territoires infra départementaux par la mise en œuvre de stratégies de développement local menée par les acteurs locaux	9 411 764,71	8 000 000,00	85,00%
Axe 4 - Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous	OT 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle	PI 10.1 - Réduction de la prévention du décrochage scolaire	OS 4.1 - Diminuer le nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire	7 333 333,33	5 500 000,00	75,00%
Axe 5 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE			OS 5.1 - Mettre en place un système efficace de gestion, de suivi, de contrôle, d'évaluation de la communication	5 868 235,29	4 988 000,00	85,00%
TOTAL				164 229 333,33	124 700 000,00	75,93%

CONTACTS DIECCTE

Services métiers :

Appel à projets Axes 1 et 4 :

Patrice PEYTAVIN : patrice.peytavin@dieccte.gouv.fr ;

Alain TEPIE : alain.tepie@dieccte.gouv.fr ;

Véronique MARTINE : veronique.martine@dieccte.gouv.fr ;

Appel à projets Axe 2 :

Patrice PEYTAVIN : patrice.peytavin@dieccte.gouv.fr ;

LIDAR Patricia : patricia.lidar@dieccte.gouv.fr ;

NDZANAH Joseph-Marie : joseph-marie.ndzanah@dieccte.gouv.fr ;

Service FSE :

Boite institutionnelle : 972.fse@dieccte.gouv.fr

Gisèle DUPUY : gisele.dupuy@dieccte.gouv.fr

Nelly VENTADOUR : nelly.ventadour@dieccte.gouv.fr

Carole FARNOS : carole.farnos@dieccte.gouv.fr

Fabrice BREDON : fabrice.bredon@dieccte.gouv.fr

CONTACTS CTM

Service Europe :

Karl LARCHER : KARL.LARCHER@CTM.MQ ;

Joëlle GROLLEAU-MAURIOL : JOELLE.GROLLEAU@CTM.MQ ;

Frédérique TERAU : FREDERIQUE.TERAU@CTM.MQ ;

Direction de l'Insertion :

Line-Rose NONONE : LINE-ROSE.NONONE@CTM.MQ ;



<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr>

<http://europe-martinique.com/>